

Plénière du S3PI du 12 juin 2009

Compte rendu

Après un mot d'accueil, Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne fait part d'une prochaine modification de l'arrêté de composition du S3PI pour y intégrer les 2 Préfets en tant que membres, ainsi que pour intégrer la DDEA des Pyrénées Atlantiques suite à leur demande.

Monsieur le Maire d'Anglet accueille les participants, et se félicite que la ville d'Anglet soit investie dans cette instance du S3PI. Il rappelle que le développement durable est un axe fort de la politique de la ville d'Anglet ; les industries et le port sont indispensables à la ville et à la région, mais il ne faut pas pour autant négliger le volet social et l'environnement, car il existe aujourd'hui des moyens techniques de réduire ou annihiler les pollutions.

Le S3PI doit être une instance de concertation et non d'affrontement. Monsieur le Maire se réjouit que la ville d'Anglet soit au cœur du développement durable et du S3PI. Monsieur le Maire précise qu'il est sensible aux demandes du groupe projet Laminoirs concernant les stations de mesures, et précise que c'est une condition indispensable.

M. Daubagna remercie les 2 animateurs des groupes et les membres du S3PI pour le travail effectué lors des 6 derniers mois.

1- Compte rendu des groupes de travail

➤ Groupe eau :

2 réunions se sont tenues au cours du 1^{er} trimestre 2009 : une le 25 mars et une le 14 mai.

Réunion du 25 mars (cf. annexe) :

- Gestion concertée des politiques de l'eau à l'échelle du Pays Basque – Conseil des Elus du Pays Basque :

La Directive Cadre Eau (DCE) fixe comme objectif d'atteindre un bon état des eaux à 2015. Le Pays Basque a été identifié comme secteur prioritaire. Les études ont montré que le bassin versant avait un impact important sur la qualité des eaux de l'estuaire. La notion de masse d'eau est développée, avec 3 masses d'eau identifiées, eau douce, eau de transition et eau de mer. Un programme d'actions par masse d'eau est en cours d'élaboration. Les objectifs à atteindre concernant les eaux de baignade sont considérables, le risque sanitaire est donc un enjeu majeur pour les communes littorales. La DCE définit un réseau de contrôle et surveillance afin de qualifier l'eau au niveau européen. Dans le cadre de l'application de cette DCE, des points sur l'Adour ont été recensés.

- Bilan des rejets d'eaux par les ICPE – DRIRE :

Agriva (D. Massardier) : jusqu'en 2002 les eaux de lavage des fumées étaient rejetées en mer ; depuis 2003, ces eaux sont entièrement recyclées ; concernant les eaux de refroidissement, un projet est en cours pour les utiliser dans le process.

Celsa France (P. Dastarac) : la consommation en eau a diminué de 25%, tout en augmentant la production ; pour produire 1 tonne d'acier, il faut environ 1m³ d'eau, donc sur 3 ans, les actions ont permis d'économiser 25 000 m³ / an ; les efforts se poursuivent et ont devrait arriver cette année à une consommation d'environ 0,95 m³ d'eau par tonne d'acier produite ; les rejets ont été supprimés, de ce fait, il ne reste que les eaux pluviales qui transitent par un décanteur-déshuileur avant rejet ; la consommation d'eau pompée dans la nappe est d'environ 3800 m³/j.

Bayonne Manutention (A. Réau) : sur le site les rejets sont minimisés au maximum ; l'entreprise a une personne dédiée à la qualité et l'environnement qui gère tous ces aspects.

LBC (P. Ivandekics) : n'ayant pas de production, la consommation d'eau et les rejets sont très limités ; les rejets sont issus des lavages uniquement ; les eaux de lavage sont traitées par une station d'épuration bactériologique propre à l'entreprise.

SOGIF Air Liquide : RAS

Turboméca : le site dispose d'une station d'épuration interne ; des actions sont programmées pour aller vers un rejet 0 en recyclant intégralement les eaux.

Dassault : l'entreprise est dotée d'une station d'épuration physico-chimique interne pour le traitement des eaux des ateliers de traitement de surface.

Globalement, il y a peu de rejets provenant de ces sites industriels dans l'estuaire de l'Adour.

- mise en place d'un réseau de mesures sur l'estuaire de l'Adour – Institution Adour : un réseau de mesures et surveillance est à l'étude, avec implantation d'une dizaine de points de mesures des eaux de surface (cf. carte en annexe) portant sur la bactériologie essentiellement, et également sur des substances telles que pesticides et certains métaux ; ce réseau de mesures est adaptable et évolutif.

- Qualité des eaux de baignade - MISE

L'évolution des seuils réglementaires en bactériologie concernant les eaux de baignade d'ici 2015 et l'influence de l'Adour sur les plages sont au cœur des préoccupations car il en résulte l'ouverture ou la fermeture des plages. L'étude réalisée par le cabinet Ginger Environnement montre plusieurs origines à cette influence de l'Adour : les eaux usées urbaines, les activités agricoles et notamment d'élevage, et à la marge les activités industrielles. La diminution constatée des pollutions bactériologiques est à relier à la mise en place de stations d'épuration. A ce jour, a priori, seule la plage de la Barre serait atteinte par une fermeture de plage selon les objectifs 2015 de la directive. Des pistes d'actions ont été proposées dans cette étude : des actions sur le bassin amont (y compris en amont du Bec de Gaves) et actions sur les apports au niveau de l'estuaire aval. Pour mieux définir les actions, il faut étudier les apports par des prélèvements et des mesures, cibler les rejets les plus importants et agir dessus. Tout ceci est sous réserve d'obtention de financements.

M. Casteran mentionne que le problème des financements est prématuré, car, au préalable, il est indispensable de s'accorder sur un protocole d'analyses et sur le nombre de points de mesures. Ensuite il faudra dimensionner les financements pour des actions et des suivis pérennes.

Mme Hontabat, représentant le Président du Conseil Régional d'Aquitaine, souligne l'intérêt du CRA pour le travail fourni par le S3PI, et précise que détermination, constance et transparence sont les clés de la réussite pour une telle entité. Le CRA a dans ses compétences la gestion du port de Bayonne, et les objectifs concernant cette gestion restent ; mais dans les objectifs que s'est fixés le CRA, il y en a également concernant le développement durable. Le CRA restera partenaire dans ce contexte de co-construction du développement de demain.

Réunion du 14 mai (cf. annexe) :

- présentation des installations avant rejet sur les zones gérées par CCI Bayonne Pays Basque (cf. annexe avec carte)
- Réseau géré par le Sydec : en 2009, il existe encore des raccordements « clandestins » sur le réseau ; des études ont été réalisées et des travaux sont en cours pour raccorder une des branches du réseau à la nouvelle station d'épuration de Tarnos.

M. Amiel précise que ces raccordements dits « clandestins » sont limités ; il rappelle également que le réseau dit « Sydec » sur la zone portuaire n'est qu'un collecteur d'eaux pluviales.

- Présentation sur le suivi des dragages – CRA : présentation faite des volumes et coûts annuels de dragage (2 à 2,7 M€), présentation du contexte réglementaire fixant les prélèvements et mesures à réaliser ; sur le port de Bayonne, il est nécessaire de réaliser 2 campagnes de dragage par an, par conséquent les matériaux dragués n'ont pas le temps de capter d'éventuelles pollutions ; la quantité draguée à l'intérieur de l'Adour (soit environ sur 6 km) représente l'équivalent de 5 jours de crue.
- Présentation des acteurs de l'eau : l'Etat représenté par DDEA, DRIRE et DDASS, sous le contrôle du Préfet ; les établissements publics tels que ONEMA, Agence de l'Eau Adour Garonne, Institution Adour, Ifremer,... ; les collectivités territoriales avec les conseils généraux, les communes et communautés de communes,... ; les associations comme SEPANSO, Surfrider,....

➤ **Groupe Risques** (cf. annexe) :

3 réunions se sont tenues au cours du 1^{er} trimestre 2009 : une le 15 janvier, une le 7 avril et une le 26 mai.

Réunion du 15 janvier : Projet Laminoir des Landes

Des problèmes de 2 origines sont soulevés lors de la réunion :

- des problèmes issus du projet lui-même : émissions de CO₂, forage dans la nappe, émissions sonores, trafic de camions,...
- des problèmes issus de la zone industrialo-portuaire : qualité incertaine de l'eau industrielle, alimentation en électricité et gaz, pollution de la nappe, absence de traitement final pour les effluents industriels.

Réunion du 7 avril : SCOT et transport matières dangereuses (fer et mer)

- Présentation, par Mme Emerand du SCOT en cours d'élaboration qui regroupe 31 communes ; l'objectif du SCOT est de connaître les risques et de les prévenir ; en 2007, les risques naturel et technologiques ont été insérés au SCOT. Ce document est en cours d'élaboration, donc pour l'instant les discussions se font entre élus ; dans les mois qui viennent, des réflexions et des amendements seront possibles par les différents acteurs.
- Transport Matières Dangereuses ferroviaire : la SNCF avait présenté les mesures spécifiques existant pour les matières dangereuses, et notamment la surveillance 24h/24 des acheminements, l'existence de plans de sûreté, de plans d'urgence internes dans les gare.
- Transport Matières Dangereuses maritime : le Commandant Pagni avait expliqué l'organisation en place, notamment d'un point de vue de la sécurité, qui répond aux exigences réglementaires internationales et nationales et qui sont déclinées dans le règlement local du port.

Réunion du 26 mai : rejets industriels

Cette réunion a été organisée suite à une demande de Monsieur le Préfet des Landes.

M. Amiel avait présenté un rapport sur les émissions eaux / air / bruit des différentes ICPE soumises à autorisation de la zone portuaire.

Les mesures de la qualité de l'air ambiant ont été présentées par l'association AIRAQ : principes de ces mesures et description de celles réalisées localement.

Le problème de l'accès aux résultats des analyses réalisées avaient été soulevé et le souhait de créer une station de mesures en continu et pluridisciplinaire évoqué par une partie des participants à la réunion.

M. Amiel rappelle que, concernant la station de mesures, la demande formulée était qu'elle soit indépendante, mais il demande indépendante de qui ? et l'autre question est de savoir qui financerait cette station de mesures, sachant qu'une telle station a un coût élevé. Il rappelle également que les analyses des rejets et émissions au sein des entreprises sont réalisées par des laboratoires agréés. Il propose qu'au lieu de créer une nouvelle station, des moyens soient donnés pour améliorer l'existant. Concernant les résultats des analyses, la DRIRE s'est engagée à améliorer leur diffusion.

M. Peltier explique que l'idée de proposer une station de mesures était de favoriser la communication et la concertation avec les citoyens. Il suggère la mise en place d'une camera, en lien avec le CASAGEC, afin de synchroniser images vidéos et résultats de mesures.

2- Fonctionnement du S3PI

➤ mise en place d'un bureau

M. Daubagna propose la mise en place d'un bureau composé d'un représentant de chaque collègue et du Président du S3PI.

Le rôle de ce bureau sera d'organiser les réunions des groupes et plénières, de définir précisément les ordres du jour, de rédiger un règlement intérieur,...

Suite à la demande de M. Claverie, M. Daubagna valide que les 2 animateurs des groupes eau et risques fassent partie du bureau, mais sans voie délibérative, simplement à titre consultatif.

M. Claverie suggère également que, pour plus de souplesse dans l'organisation et les agendas, il soit possible que le représentant désigné par collègue soit représenté lors d'une réunion de bureau par un autre membre du collègue.

M. Daubagna demande donc aux membres de se positionner sur cette question de représentant « tournant » ou « fixe » ; il demande également aux membres d'un même collègue de se concerter pour désigner le représentant du collègue au bureau.

Monsieur le Sous-Préfet exprime qu'il est favorable à la constitution de ce bureau. L'élaboration d'un règlement intérieur est importante et permettra de poser des règles, il doit être simple et opérationnel. Il peut permettre de définir des règles pratiques comme, par exemple, établir à chaque fin de réunion la liste des questions précises restées sans réponse afin que ces points soient à l'ordre du jour de la réunion suivante, ce qui laisse le temps aux personnes concernées de préparer les éléments pour la séance qui suit.

➤ secrétariat

Le secrétariat est actuellement assuré par la CCI de Bayonne Pays Basque. Après 6 mois de fonctionnement du S3PI dans sa nouvelle organisation, M. Daubagna explique qu'il est possible d'évaluer la charge que cela représente et souhaite rattacher le secrétariat du S3PI à la ville d'Anglet pour les groupes eau et risques, les plénières et la gestion du site internet.

M. Courret rappelle qu'il y a une convention en cours mutualisant les moyens pour le S3PI et le CLIC ; cette convention est co-signée de la DRIRE, la CCI BPB, du CLIC et du S3PI. Les modes de financement et les missions confiées à la CCI BPB y sont décrits. En cas de changement selon le souhait du Président du S3PI, cette convention doit être dénoncée par celui-ci. Une convention sera à refaire, y compris pour le CLIC.

M. Marty précise que la CCI BPB maintient sa proposition d'assurer le secrétariat dans les termes de la convention, à savoir les réunions du CLIC, 2 plénières du S3PI et site internet.

M. Ivandekics annonce au Président que le collège des industriels va se concerter pour émettre un avis sur cette proposition de secrétariat assuré par la ville d'Anglet.

3- Représentativité du S3PI

M. Amiel indique qu'il n'est pas dans les attributions du S3PI d'émettre un avis et prendre un positionnement au cours d'une enquête publique, comme cela a été fait au cours de l'enquête publique du dossier Laminoir des Landes.

Ce point de vu est conforté par M. Agostini et M. Marty. Ce dernier pose la question des conditions et limites d'interventions sur de tels dossiers.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que le S3PI est un lieu d'échange et une telle prise de position dans le cadre d'une enquête publique est hors de portée de son objet. A l'avenir, compte tenu de ce qu'est un S3PI, il ne lui appartient pas de prendre position de la sorte.

M. Botella dit que ces réserves avaient été évoquées en réunion du groupe risques ainsi que le fait de faire part des réserves dans le cadre de l'enquête publique.

Mme Plagnot précise que dans l'enquête publique de nombreuses questions et réserves sont posées au nom du S3PI. Effectivement quelques unes d'entre elles ont été posées en réunion à M. Bottene. Cependant en aucun cas tous les points ont été abordés en réunion et il n'a nullement été question de prendre position dans l'enquête publique au nom du S3PI.

M. Daubagna explique que c'est suite à une demande de M. Bottene qu'il a émis cet avis au nom du S3PI.

M. Marty relève également la participation au sein d'autres évènements, notamment politiques, au nom du S3PI.

M. Daubagna et M. Botella expriment leur indignation à de tels propos et trouvent désobligeant d'insinuer des faits erronés et de mêler la politique au S3PI.

Suite à leur demande, M. Marty donne l'exemple des annonces faites avec une position au nom du S3PI dans le cadre de la campagne des européennes de José Bové.

M. Daubagna et M. Botella refusent de tels propos et demandent de stopper la polémique.

4- Questions diverses

➤ Episodes de mortalité de poissons

M. Pachon demande des précisions sur l'origine des épisodes de mortalité des poissons.

Mme Dulin explique que la source n'est pas identifiée précisément, mais qu'il s'agit bien d'une origine infectieuse.

➤ Etat d'avancement du dossier Laminoir des Landes

M. Peltier interroge la DRIRE pour connaître l'état d'avancement de l'arrêté préfectoral concernant le Laminoir des Landes.

M. Amiel explique que le rapport d'analyse est terminé et le projet a été présenté au demandeur. L'ensemble des documents sera transmis à la Préfecture des Landes très prochainement avec objectif, si possible, de passer le dossier au CODERST de juillet.

Concernant certains points soulignés dans le bilan du groupe risques, il donne des informations sur l'avancée du projet :

- pour le forage : il n'y a pas de forage dans le projet, le Sydec s'étant engagé sur la qualité de l'eau fournie ;
- pour l'alimentation en gaz : M. Amiel est étonné d'entendre que l'alimentation est inadaptée alors que le site d'Agriva à proximité est correctement alimenté et que, du temps où Socadour était en exploitation, le site était également alimenté en gaz.
- Pour le problème d'alimentation électrique, le dossier est en cours et avance.

M. Daubagna précise que, à ce jour, le passage envisagé pour l'alimentation est sous l'Adour, de Montbrun avec une sortie au droit du futur laminoir.

M. Pachon demande s'il n'est pas possible que l'alimentation se fasse depuis le poste de Celsa et si l'alimentation retenue va modifier le voltage de Montbrun.

M. Daubagna dit qu'à ce jour il n'a pas d'information particulière concernant le voltage et que le tracé de l'alimentation est en cours d'élaboration.

Pierre Dastarac précise que Celsa avait contacté RTE pour proposer une partie du poste d'alimentation de l'aciérie, mais que la réponse reçue était négative.

➤ Terres contaminées Agriva

M. Amiel explique que les terres contaminées par la radioactivité sur le site d'Agriva ont été évacuées à 90%, dans des conditions conformes à la réglementation, dans la région parisienne. Les derniers « big-bags » restant (environ 18 tonnes) vont être remis courant juillet à un site spécialisé dans le traitement de déchets radioactifs à Bollène.

M. Pachon demande si la DRIRE dispose des bordereaux de suivi de ces déchets.

M. Amiel précise que la DRIRE suit cette opération, mais qu'il sera destinataire d'une copie des bordereaux de suivi lorsque l'évacuation sera terminée, et avec le rapport préalable à la cessation d'activité de ce site.

Il rajoute que les travaux réalisés récemment sur le terrain étaient destinés à prendre en compte l'évolution de la réglementation relative à la teneur en radiation.

➤ Bilan décennal de Celsa

M. Peltier souhaite des précisions sur le bilan décennal de Celsa, en particulier sur les émissions atmosphériques.

M. Amiel explique que depuis 2003 des actions ont été menées pour réduire les émissions diffuses. Donc une amélioration a été notée, mais elle reste insuffisante. C'est pourquoi des actions complémentaires ont été planifiées pendant l'arrêt estival de cette année. Il a été mentionné dans le rapport que les résultats de 2 indicateurs n'étaient pas acceptables ; cependant cela n'est pas inquiétant car ces résultats se situent dans la zone d'incertitude, alors que l'objectif est d'être dans les limites fixées. D'autre part, des mesures ont été réalisées par AIRAQ pour évaluer l'influence de Celsa sur Anglet. Même si cette influence est mesurable, elle reste inférieure aux seuils fixés.

M. Dastarac mentionne que les investissements pour la réfection de la hotte et les améliorations sur les techniques de traitement des émissions représentent 850 k€. En complément, une étude sur les émissions diffuses provenant des scories est prévue en 2010.

M. Casteran souligne qu'un tel investissement pour de l'environnement en temps de crise est remarquable.

➤ Réseau national des S3PI

M. Courret fait part de la tenue d'une réunion des S3PI au niveau national en avril dernier, et suggère que le S3PI Estuaire de l'Adour participe à ce réseau qui a pour projet l'élaboration d'une charte commune aux S3PI. De plus, il est prévu de mettre en place un site internet de tous les S3PI, avec des liens vers les sites existants et donnant une uniformité dans les thématiques abordées.